

15ème législature

Question N° : 5613	De M. Éric Straumann (Les Républicains - Haut-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >Critères notation principaux de collège	Analyse > Critères notation principaux de collège.
Question publiée au JO le : 20/02/2018 Réponse publiée au JO le : 29/01/2019 page : 879 Date de changement d'attribution : 16/10/2018		

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les critères de notation des principaux de collège. Il semblerait qu'un élément essentiel de l'appréciation porte sur la proportion des élèves de 3ème qui rejoignent une seconde d'enseignement général. Une proportion faible d'admis en seconde générale aura une incidence négative sur la note du chef d'établissement. Cette pratique administrative incite donc les chefs d'établissement à dissuader fortement les élèves à opter pour la voie de l'apprentissage, en contradiction avec les discours officiels qui encouragent ce type de formation. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement quant aux critères de notation des principaux de collège.

Texte de la réponse

Dans le cadre de leur évaluation, les personnels de direction font l'objet d'un entretien professionnel qui porte notamment sur la réalisation des objectifs qui leur ont été fixés par lettre de mission et sur leur manière de servir. Cet entretien est conduit à l'issue de la période de référence de trois années scolaires couverte par cette même lettre de mission. Des critères d'appréciation permettent de déterminer si ceux-ci sont atteints. Les dits critères peuvent concerner des données chiffrées mais aussi des éléments plus qualitatifs. Pour ce qui est de l'orientation des élèves à l'issue de la troisième, le ministre a affirmé d'une part sa très grande ambition pour l'enseignement professionnel, et d'autre part il a souhaité valoriser cette voie de formation auprès des élèves. Pour que cet enseignement professionnel réussisse à attirer davantage et à insérer davantage, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse s'est adressé à chaque principal de collège en leur annonçant qu'il ne serait plus évalué sur la proportion d'élèves qui rejoint la voie générale et technologique, la voie professionnelle ou l'apprentissage. Cette annonce du ministre s'est traduite en cette rentrée 2018 par une augmentation significative de 5 % des effectifs d'élèves en voie professionnelle alors qu'au cours des vingt dernières années, une baisse de 11 % avait été constatée. Par ailleurs, les vœux des élèves se sont trouvés plus satisfaits.